



EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal du samedi 21 mars 2026 10:00

Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 030-213001050-20260321-DEL2026_027-DE

En exercice : 11
Présents : 10
Excusés : 1
Absents : 0

Date de la convocation :
16/03/2026

Président de séance :
Laurent BALSAN

Secrétaire de séance :
Marc SAUVAIRE

N° interne de l'acte :
DEL2026_027

Le samedi 21 mars 2026, le Conseil Municipal de la Mairie de Dourbies, régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.

Membres présents :

Laurent BALSAN, Annie LONJON, Marc SAUVAIRE, Jean-Marie PONCELET, Myriam BALSAN, Anaëlle BROCCOLI, Bruno MOTTET, Jean-Pierre POURTIER, Amélie BOUTEILLER, Jean-Luc ABLE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Sylvie LAFON (donne pouvoir à : Myriam BALSAN)

Membres Absents :

DÉLÉGUÉS À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CAUSSES AIGOUAL CÉVENNES, TERRES-SOLIDAIRES

La Commune de Dourbies est membre de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres-Solidaires (CC CAC-TS).

Conformément aux statuts de la CC CAC-TS et aux règles de représentation des communes au sein des organes délibérants des EPCI, il appartient au Conseil municipal de désigner ses délégués titulaires et suppléants pour siéger au Conseil communautaire.

Dans ce cadre, il est proposé de désigner le Maire de la Commune de Dourbies en qualité de délégué titulaire, ainsi qu'un suppléant pour le représenter en cas d'empêchement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Désigne en qualité de délégué titulaire de la Commune de Dourbies au sein du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres-Solidaires M. Laurent BALSAN, Maire de la Commune de Dourbies.
- Désigne en qualité de délégué suppléant pour représenter la Commune en cas d'empêchement du titulaire Mme Annie LONJON, adjoint au Maire.

La présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Causse Aigoual Cévennes, Terres-Solidaires, ainsi qu'à Monsieur le Préfet du Gard, pour information et mise en œuvre.

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Fait et délibéré en mairie le samedi 21 mars 2026

Le Secrétaire de séance,
Marc SAUVAIRE

M. le Maire
Laurent BALSAN

